

<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 28 août 2024</b>	
<b>Date de la convocation</b> : 21/08/2024	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 14 <b>Nombre de votants</b> : 14 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	<b>Présents</b> : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme BONNEAU Marie-France	<b>Absent(s)</b> : Mme DEHAY Marylène donne pouvoir à M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme JASMIN Emmanuelle donne pouvoir à M. BOURREAU Christian

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024
- Restauration scolaire : tarifs des repas 2024/2025 et règlement intérieur
- CCPG : avenant à la convention de service commun maintenance informatique, avenant à la convention Carte de Vie Quotidienne
- Travaux d'éclairage public et au stade
- Acquisition matériel informatique pour la bibliothèque
- Entretien terrain
- Effacements de dettes
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024 (D41.2024)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2024.

**RESTAURATION SCOLAIRE - REVISION DES TARIFS 2024/2025 (D42.2024)**

Monsieur le Maire fait un point sur les effectifs présents à la rentrée puis présente le bilan financier de la cantine pour la période 2023/2024. Il rappelle que les tarifs de la restauration scolaire doivent être fixés pour la prochaine rentrée.

Après en avoir délibéré, et conformément à la proposition de la Commission restauration scolaire du 22 août, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le prix de vente du repas pour la rentrée scolaire 2024/2025, comme suit :

- Repas enfants            3,25 euros
- Repas adultes            5,15 euros
- Repas du personnel    3,65 euros

**CONVENTION DU SERVICE COMMUN « MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION » - AVENANT N°2 (D43.2024)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis 2016, le service commun «Direction du Système d'Information» de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

La Commune adhère à la convention « Maintenance » qui arrive à échéance au 1er septembre 2024.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin de prolonger d'un an le service. Cette prolongation servira à :

- Initier un ou des groupes de travail sur la réflexion du futur service commun informatique
- Réaliser un bilan 2020/2024
- Initier un audit des besoins sur l'ensemble des communes et entités du territoire CCPG
- Proposer le futur service commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 pour le renouvellement du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant et tout document relatif à ce dossier.

**CARTE DE VIE QUOTIDIENNE – AVENANT A LA CONVENTION (D44.2024)**

Vu la délibération du Conseil communautaire N°CCPG289-2017 du 30 novembre 2017 concernant l'approbation des conventions avec les communes de Viennay, La Ferrière en Parthenay et Vernoux en Gâtine ;

VU le rapport de l'audit n°2023-079-006 AUDIT de la Régie de Recettes et d'avances Carte de Vie Quotidienne (Recommandation n° 1 – Actualiser la liste des communes liées à la CCPG par une convention, les dépenses mentionnées et les modes de règlement des dépenses dans l'acte constitutif de la régie – indiquer les modalités de fonctionnement de la régie prolongée dans l'acte constitutif des sous-régies) ;

Considérant qu'il convient de modifier les conventions par avenants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de modifier les conventions signées dans le cadre de la mise en place de la Carte de Vie Quotidienne avec les communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Gourgé, La Peyratte, Viennay, La Ferrière en Parthenay et les SIVU Adilly/Fénéry/St-Germain de Longue Chaume et Vasles/Ménigoute,
- d'approuver les termes de l'avenant type ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit-avenant et tout document relatif à ce dossier

### **TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – 3<sup>EME</sup> TRANCHE (D45.2024)**

Monsieur le Maire rappelle que 89 points lumineux ont d'ores et déjà été renouvelés par des lanternes LED permettant ainsi de réduire les consommations d'énergie électrique.

Il s'agit désormais de lancer une nouvelle tranche de travaux concernant 86 nouveaux candélabres. Ces travaux peuvent être financés par le SIEDS à hauteur de 70% du coût hors taxe de la fourniture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis présenté par Séolis pour la réalisation de la troisième tranche de travaux pour un montant de 85 946,48 euros TTC
- de solliciter le SIEDS pour une demande de subvention dans le cadre du programme « éclairage public »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux et à déposer le dossier de demande de subvention

### **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE (D46.2024)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs ampoules de l'éclairage du stade ne fonctionnent plus mais que leur remplacement est impossible car elles sont obsolètes. Il convient donc de procéder au remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED moins énergivores.

Monsieur le Maire présente le devis concernant la remise en état de l'éclairage du stade, soit le remplacement des huit projecteurs en LED. Ces travaux peuvent être financés par le SIEDS à hauteur de 70 % du coût hors taxe de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition de SEOLIS pour un montant 34 729,10 euros TTC

- de solliciter auprès du SIEDS une subvention dans le cadre du programme « Mandat Communal »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à déposer la demande de subvention auprès du SIEDS

**HORLOGES ASTRONOMIQUES (D47.2024)**

Monsieur le Maire indique que pour le réglage des horaires de l'éclairage public, il reste deux relais à remplacer par des horloges astronomiques et présente le devis correspondant. Ces travaux peuvent être financés par le SIEDS à hauteur de 70 % du coût hors taxe des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis de SEOLIS pour un montant TTC de 1 090,40 euros
- de solliciter auprès du SIEDS une subvention dans le cadre du programme « Mandat Communal »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à déposer la demande de subvention auprès du SIEDS

**DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE (D48.2024)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter des modifications sur les comptes suivants afin de retracer les travaux prévus en fin d'année ainsi que leur subvention :

	Crédits supplémentaires à voter	
	Recettes	Dépenses
<b>Investissement dépenses</b>		
20/203 – Frais étude, recherche, développement		50 000,00
21/2131 – Bâtiments publics		-10 200,00
21/21538 – Autres réseaux		38 900,00
21/2156 – Matériel et outillage d'incendie		- 2 100,00
<b>Investissement recettes</b>		
13/1323 – Département	17 700,00	
13/1326 – Autres établissements publics locaux	58 900,00	
<b>Fonctionnement dépenses</b>		
65/6541 – Créances admises en non-valeur		-600,00
65/6542 – Créances éteintes		600,00
<b>Total</b>	<b>76 600,00</b>	<b>76 600,00</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications indiquées ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE (D49.2024)**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au réseau de coopération entre services de lectures publiques situés sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et le souhait des bibliothèques composant « SouRces » de structurer leur coopération et d'améliorer leur offre de service en procédant à la mise en réseau informatique de leurs collections.

Ainsi, il est envisagé d'acquérir du matériel informatique dont le montant estimatif de la dépense s'élève à 1 770,83 HT soit 2 125,00 TTC.

A cet effet, une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Le plan de financement est ainsi proposé :

* Subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres (50%)	885,42 euros
* Fonds propres	885.43 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet d'acquisition et au plan de financement présenté
- décide de solliciter une aide financière auprès du Département
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à déposer la demande de subvention

**ENTRETIEN PARCELLE AB 212 (D50.2024)**

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AB 212 du lotissement communal a été vendue en 2023. Aucune construction n'étant envisagée et aucun entretien n'étant réalisé par le propriétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la Commune effectuera le fauchage de la dite parcelle afin d'éviter toutes nuisances pour le voisinage.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation annuelle d'un montant de 50 euros à partir de 2024.

**EFFACEMENTS DE DETTES – ETAT DU 26/06/2024 (D51.2024)**

Monsieur le Maire présente l'état arrêté à la date du 26 juin 2024 par le Service de Gestion Comptable de Saint Maixent l'Ecole concernant les créances éteintes suite à une procédure de surendettement pour un montant global de 527,44 euros.

La créance éteinte s'impose à la Commune et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6542 "créances éteintes" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes les sommes portées sur l'état transmis comme suit :

**527,44 euros TTC (Budget Commune – compte 6542)**

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'ouverture d'une consultation publique du 3 septembre au 4 octobre 2024 présentée par la SAS CAPTER METHANISATION concernant l'extension d'une unité de méthanisation située sur la zone d'activités de Riblaire à SAINT VARENT.

Les dates suivantes sont rappelées :

- 14 septembre            troc livres à la Bouquinerie de 10h à 13h
- 15 septembre           concert Irish Sky duo à l'église à 16h30
- 28 septembre           randonnée « nettoyons la nature »
- 6 octobre                concert Le Festin d'Alexandre à l'église à 16h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant s'exprimer, la séance est levée à 22h10.

A Viennay, le 10 septembre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie-France BONNEAU

Le Maire,  
Christophe MORIN